

N° 185. Allocation
scolaire - programme

69-70.

D^{ir} Coll local, 1^{er} bureau
Zone - Borne est
1^{er} bureau

Préfet de H. Helle

Monsieur le 11⁵ic. 1969

Pour le chef

La circulaire préfectorale portant réajustement d'allocation forfaitaire
de fonds scolaires aux collectivités locales (ex loi Baranger)

Considérant que la population de cette école est approximativement de l'ordre de 1800⁰
(10 x 180 élèves) et que la dépense doit être au double de ce somme perçue.

Le conseil municipal autorise les dépenses suivantes : réparation de peintures et 3
salles de classe :

deux à l'école de garçon	= 3040.25
une à l'école de fille	= 1017.25
	<hr/>
	4057.50